

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Référence
2026_35

Objet de la délibération
Budget communal : Décision modificative n°1 au BP 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
23/03/2026

Date d'affichage
23/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Montargis
Le : 31/03/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 30 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Madame CLARISSE Béatrice, Maire.

Présents : Mme CLARISSE Béatrice, Maire, M. GERMAIN Alain, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, M. RABOURDIN Pascal, Mme FARARICE Céline, M. CALCADA Bruno, Mme MAREST Caroline, M. JOSEPH Maxime, Mme BILLIAU Katia, M. ANDREO Cyril, Mme BRIAND Véronique.

A été nommée secrétaire : M. POINTEAU Gérard

Objet de la délibération : Budget communal : Décision modificative n°1 au BP 2026

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la délibération 2026_22 du 12 mars 2026 adoptant le BP 2026 de la commune

Considérant qu'il a été omis d'inscrire le montant de -98 321.81 € à l'article 1068 et que le montant du R-002 doit être modifié comme suit :
389 787.99€

Pour équilibrer le budget entre les dépenses et les recettes, doit être ajouté au chapitre 2131 : -25 980 €, au chapitre 2184 : -15 000 € et au chapitre 231 : -57 341.81 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la Décision Modificative (DM) n°1 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

D2131 : Constructions bâtiments publics : -25 980 €

D2184 : Matériel de bureau : -15 000 €

D231 : Immobilisations corporelles en cours : -57 341.81 €

R-002 : Résultat de fonctionnement reporté : -98 321.81€

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/03/2026
Le Maire
Béatrice CLARISSE




Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le



ID : 045-214502122-20260403-2026_35-DE